



COMMUNE DE DENGES

## DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

<b>But de la demande</b>	Abattage d'un pin
<b>Motifs invoqués</b>	La taille est devenue totalement démesurée par rapport à la taille du jardin
<b>Lieu dit</b>	Ch. des Cèdres 4
<b>Propriétaire</b>	S. et Ch. de Bruijn
<b>Parcelle</b>	533
<b>Compensation</b>	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 30 octobre 2017

La Municipalité

Denges, le 11 octobre 2017